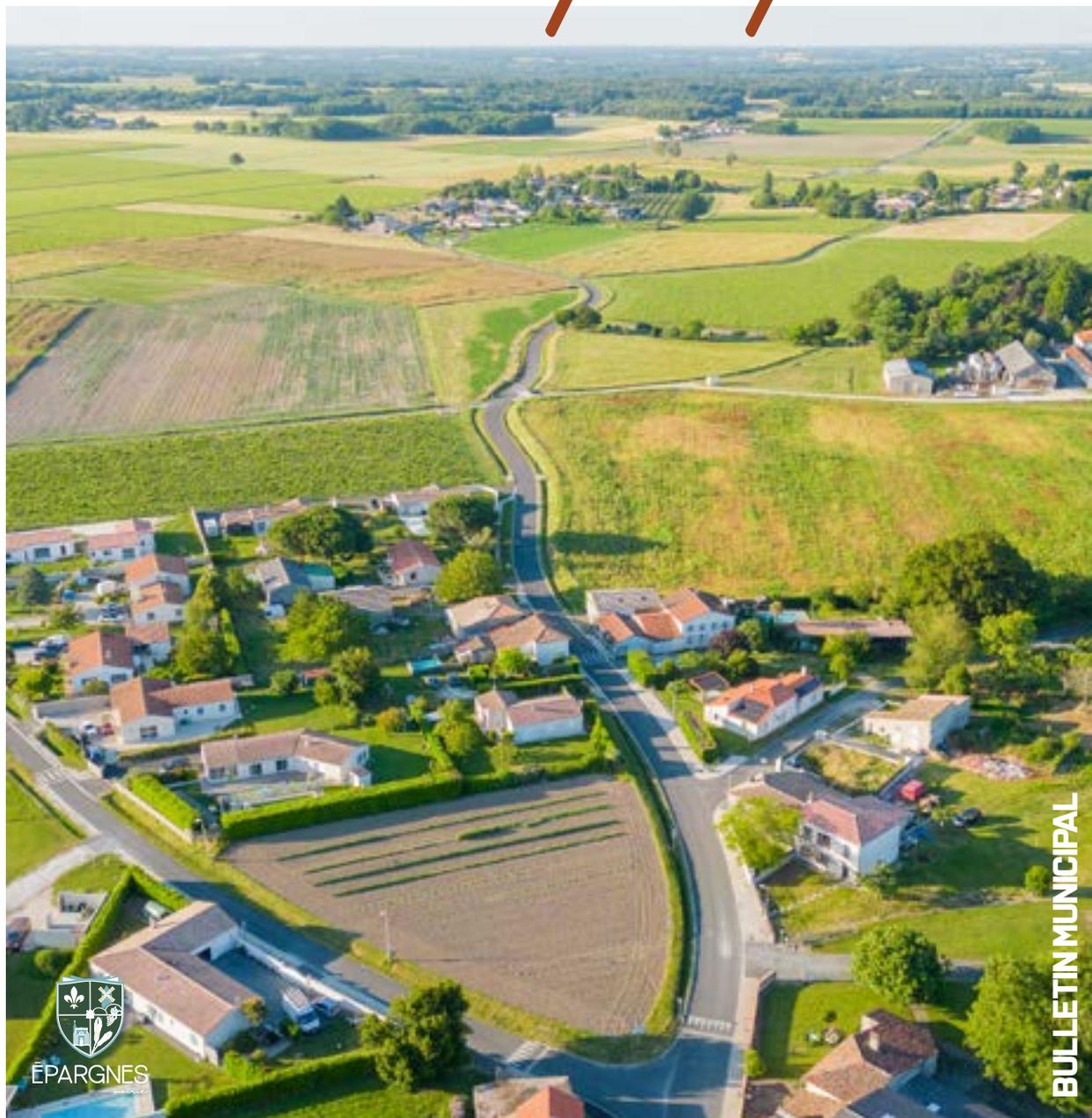


LA GAZETTE

Épargnaise

DÉCEMBRE 2024



MAIRIE 05 46 90 72 50 WWW.EPARGNES.FR

BULLETTIN MUNICIPAL

EN IMAGE

**GRUPE SCOLAIRE
D'EPARGNES**

**ACTUALITÉS
MUNICIPALES**

**CÉRÉMONIE 8 MAI
REPAS DES AINÉS**

**VIE ASSOCIATIVE
& CULTURELLE**

**ANIMATION DU COMITÉ
DES FÊTES**

EDITORIAL DU MAIRE

Une année riche en évènements pour notre commune, des travaux réalisés que vous découvrirez dans les pages qui suivent à la tenue des évènements festifs, en passant par le dynamisme de nos associations, votre municipalité maintient le cap, ses engagements.

Quelques points importants me semblent utiles à rappeler. La certification « Village d'avenir » nous confère une vigilance particulière des services de l'état et des administrations avec lesquelles nous travaillons régulièrement. C'est un atout particulièrement intéressant dans un contexte où le financement des communes, des collectivités au sens large, devient très ardu. Ainsi, l'obtention de subventions reste une difficulté majeure, mais vous savez pouvoir compter sur moi pour les obtenir, dans l'intérêt de notre commune. Car au final il s'agit bien de cela,



l'intérêt de notre commune, de notre évolution, de notre cohésion. L'intérêt collectif n'est pas la somme d'intérêts individuels mais la prise en compte des nécessités qui font de notre commune qu'elle sera ou non reconnue pour ce qu'elle est et ce qu'elle veut devenir. Aujourd'hui elle l'est ! Le projet commun que nous mettons en œuvre est au cœur de notre action. Dans cette logique la construction de commerces en centre bourg répond parfaitement à la revitalisation rurale indispensable aux petites communes. Nos investissements sont équilibrés, les équipements progressent, s'améliorent, sans augmentation fiscale ! La rénovation des voiries reste un budget très important, toujours renouvelée c'est un éternel recommencement. Merci à notre nouvelle équipe d'agents techniques, investie et dévouée.

L'étendue des voies et chemins nous rappelle à la nécessité d'une veille permanente quant à leur état général. La réunion que nous avons organisée en septembre fut l'occasion d'échanger sur les chantiers réalisés et ceux à venir. Le plan sur 5 ans que je vous ai présenté, augmenté de vos remarques, sera un gage de qualité pour nos réseaux. Je profite de cette espace pour remercier la présence des participants pour leurs idées et remarques constructives, vous serez les témoins de la tenue de nos engagements.

Notre école est également un sujet d'actualité. Le laboratoire de la cantine scolaire a bénéficié d'un investissement de 45 000 € entre les matériels pour le froid, l'isolation attendue depuis de nombreuses années et l'optimisation des espaces pour un travail plus efficient. Je continuerai les investissements pour l'école, notre village se développe c'est donc une nécessité. La lecture du bulletin, je l'espère, vous apportera de nombreuses informations, nos accueils en mairie servent également à écouter vos attentes, n'hésitez pas à nous solliciter nous y répondrons toujours avec plaisir.

En cette période de fin d'année, je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël !

Frédéric DURET, maire d'Eparques



SOMMAIRE

01.

ACTUALITÉS MUNICIPALES

EDITORIAL DU MAIRE
EQUIPES MUNICIPALES ET PERMANENCES
LE MOT DE LA RÉDACTION
BIEN VIVRE ENSEMBLE
RÉSUMÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE
RÉSUMÉ CONSEIL MUNICIPAL 29 MARS 2024
RÉSUMÉ CONSEIL MUNICIPAL 14 JUIN 2024
CÉRÉMONIE DES VOEUX 2024
REPAS DES AINÉS 2024
ETAT CIVIL 2023
ILS NOUS ONT REJOINT
CÉRÉMONIE DE 8 MAI 2024
LA VOIRIE
CALENDRIER DE COLLECTE
FEUX DE LOISIRS

02.

VIE ÉCONOMIQUE

KORIAN: LES JARDINS D'ÉPARGNES
ÉVOLUTION DES NOUVEAUX COMMERCES

03.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

ASSOCIATION COMITÉ DE LA FÊTE DU PINEAU
ASSOCIATION LES COQUELICOTS
LE COMITÉ DES FÊTES
ASSOCIATION EPART'GNES
ASSOCIATIONS EPARGNAISES
QUAND LES PETITS ECOLIERS DEVIENNENT PAYSAGISTES
GROUPE SCOLAIRE D'ÉPARGNES
ANIMATIONS BIBLIOTHÈQUE
ASSOCIATION DES CHASSEURS
LA JOURNÉE DU PATRIMOINE

04.

DOSSIER VILLAGE D'AVENIR

05.

LE COIN DÉTENTE

RECETTE : VIN CHAUD
HISTOIRE ET ORIGINE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

06.

INFOS PRATIQUES ET UTILES

LES SERVICES DU DÉPARTEMENT
LES NOUVELLES BRÈVES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Frédéric DURET

MEMBRES DE LA COMMISSION
Fabrice BERR, Maxime MENDIZABAL,
Cécile MAUGIS

MISE EN PAGE & GRAPHISME
Gom'art Communication

RÉDACTION
Brigitte TOUZEAU-BOUTIN

RÉALISATION ET IMPRESSION
«Imprimerie Challat» ROYAN

ACTUALITÉS MUNICIPALES

ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire : Mr. Frédéric DURET
1er adjoint : Mme. Elisabeth MARTIN
2ème adjoint : Mme. Brigitte TOUZEAU-BOUTIN
3ème adjoint : Mr. Patrick ROSSIGNOL
Conseillers :
Mme. Carole ANGIBEAUD déléguée bâtiments
Mr. Fabrice BERR,
Mme. Emilie BRANDY
Mr. Stanislas GLORY
Mr. Cyrille LOIZEAU
Mme. Cécile MAUGIS
Mr. Maxime MENDIZABAL
Mme. Karen MOREAU
Mr. Gérard ROUSSEL délégué voirie
Mr. Thierry WEYER

01.



PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

- Maire: sur RV - 1er samedi de chaque mois
mardi de 14h00 à 18h00
jeudi de 9h00 à 13h00

1er adjoint: lundi de 14h00 à 17h00
2ème adjoint: vendredi de 9h30 à 13h00
3ème adjoint: jeudi de 9h à 12h30

LE MOT

De la rédaction

II

Pendant le mois du juin la question, lancinante, est sur toutes les lèvres :

Pendant le mois du juin la question, lancinante, est sur toutes les lèvres :
viendra-t-elle, ne viendra-t-elle pas ??? Restera-t-elle, ou pas ???

La belle saison a joué à l'« *Arlésienne* » depuis de trop nombreuses semaines !!! C'est pourquoi elle était devenue un sujet de conversation inévitable, toutes corporations confondues, notamment chez les agriculteurs, et aussi chez ceux qui souhaitaient prendre un peu de vacances, ou organiser l'incontournable « apéro-barbecue » entre amis !!!

C'est dans cet esprit d'incertitude et de fraîcheur nocturne qu'en ce mois de juin, la municipalité s'est résignée à déplacer la « fête de la musique », initialement prévue en extérieur, dans la salle des fêtes communale. Une excellente ambiance, un D.J. talentueux, l'apéritif offert par la municipalité, de la bonne humeur ... Cette fête de la musique avait été annoncée depuis longtemps dans le bulletin municipal, elle est parue dans les journaux, sur le site de la mairie, sur les réseaux sociaux, dans le hall poste-bibliothèque, en affichage dans les différents hameaux etc... Mais hélas, « la concurrence » est venue d'un match de football (et on m'a informée qu'il y aurait eu aussi du rugby ce soir-là), et là effectivement, difficile de lutter !!!

Tant pis ! Ceux qui sont venus ont ri et dansé « jusqu'au bout de la nuit », comme dit la chanson !!!

Je vous souhaite désormais une belle fin d'été et un automne tout en douceur ...



Rappel de quelques repères

BIEN VIVRE ENSEMBLE



Une vie en collectivité nécessite de la part de chacun et de tous, le respect des règles et des individus. Le respect de règles simples concourt à un climat plus serein dans son village.



RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT: ne jetons rien en dehors des sacs poubelles, procédons au tri collectif, sachons nous rendre aux déchèteries. Rentrions nos poubelles dès le lendemain du ramassage
DEPOTS SAUVAGES : l'abandon des déchets est une infraction pénalement sanctionnée, régie par l'article L.541.3 du code de l'environnement. Les sanctions financières peuvent aller jusqu'à 75 000 euros et les sanctions pénales jusqu'à 2 ans de prison.

RESPECTONS LA PROPRETÉ DE LA VOIRIE, et n'oublions pas de signaler tout problème à ce sujet. L'entretien des routes et des fossés est un investissement important pour la commune...

ENTRETENONS NOS TERRAINS situés à l'intérieur d'une zone d'habitation : « Le maire est tenu de faire respecter l'obligation d'entretien et la sécurisation des terrains privés, dès lors qu'il existe un risque pour le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ». Le propriétaire d'un terrain privé, non entretenu, situé à l'intérieur d'une zone d'habitation, peut être mis en demeure !

Ne laissons pas divaguer **NOS CHIENS** qui peuvent provoquer des accidents (tout chien errant sur la voie publique peut être capturé et conduit à la SPA). Le propriétaire, directement tenu responsable engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien et s'expose à des risques fi-



RESPECTONS LA TRANQUILLITÉ DES VOISINS et riverains à certains moments de la journée (nuisances sonores). La réglementation prévoit que, pour les travaux de bricolage et de jardinage, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, les horaires doivent être les suivants:

9H-19H30, les jours ouvrables / 9H-12H et 14H-19H le samedi / 10H-12H le dimanche et jours fériés

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

20 DÉCEMBRE 2023

■ Centre de gestion 17 :

appel d'offre protection sociale complémentaire.

La participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque de leurs agents, (incapacité, invalidité, décès) est obligatoire à partir du 1er janvier 2025.

Le centre de gestion (CDG 17) a lancé une procédure de marché public et propose aux collectivités de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à cette convention de participation.

■ Aliénation d'un chemin rural au lieu-dit

« La Champagne » : enquête publique préalable.

Mr Ch.Angibeaud souhaiterait acquérir le CR 29 , qui dessert ses parcelles et qui n'est plus affecté à l'usage du public. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

■ CARA : rapport annuel assainissement des eaux usées, exercice 2022.

Après avoir entendu lecture des différents points (réutilisation des eaux traitées, études diagnostiques des réseaux d'assainissement, tarifs, nombre d'abonnés, dossiers d'installation etc...),le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport (rapport consultable par le public, en mairie, sur demande).

■ Détermination des tarifs communaux 2024.

Il est proposé lecture des tarifs de location de la salle des fêtes, des cautions demandées, des tarifs des concessions du cimetière et autres. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés.

■ Gardiennage de l'église et indemnité 2024.

Le gardiennage est à nouveau proposé à Madame G.Reutin et l'indemnité semblable à celle de 2023. Accepté à l'unanimité.

■ Repas des aînés 2024.

Il est proposé lecture des conditions préalables à ce repas (tarifs, cahier des charges etc...). Accepté par le conseil municipal (11 voix pour, 1 contre, 1 abstention).

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APE.

L'APE ne pouvant établir une facture à la commune, une participation leur est donnée pour l'achat de sapins de Noël (démarche solidaire pour les enfants du RPI). Accepté à l'unanimité.

■ Actualisation du règlement intérieur de la salle des associations.

Il est proposé lecture des modifications nécessaires à une utilisation correcte de cette salle.

Approuvé à l'unanimité.

■ Avis du conseil municipal sur le parc éolien de St germain du Seudre.

Après lecture du projet et débat sur le sujet , les suffrages suivants ont été recueillis : 8 absentions , 5 voix contre.

■ Avis du conseil municipal sur le projet de ferme aquacole au Verdon sur mer.

Après avoir écouté différents éléments exposés lors d'une réunion publique à Meschers, le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet (12 contre, 1 abstention).

29 MARS 2024

■ Approbation des comptes de gestion 2023, budget principal et budget annexe « local commercial » : approuvé à l'unanimité.

■ Approbation des comptes administratifs 2023,

budget principal et budget annexe « local commercial » : approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats 2023,

budget principal et budget annexe « local commercial » : adopté à l'unanimité.

■ Vote des taux de taxes 2024 :

taxes foncières et d'habitation (résidences secondaires), taux 2023 maintenus . Adopté à l'unanimité.

■ Vote des subventions 2024 :

total de 1200 euros répartis entre 5 associations bénéficiaires. Adopté à l'unanimité.

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 2024, SUITE ET FIN

■ **Vote des budgets primitifs 2024,**

budget principal et budget annexe « local commercial » : après présentation, ces budgets sont votés à l'unanimité.

Application de la fongibilité des crédits budgétaires en nomenclature M57 : autorisation accordée au maire (répartition des crédits) à l'unanimité

■ **Demande de subventions pour les travaux au groupe scolaire :**

des travaux de mise aux normes technique et sanitaire sont nécessaires, ainsi qu'un accès modifié aux classes. Le Département et la DETR sont sollicités pour des subventions. Après exposé des différents éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'opération et les modalités de financement.

■ **Demande d'emprunts auprès du Crédit agricole**

pour la construction des cellules commerciales: 2 prêts sont sollicités. Après explications, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette demande.

■ **Marché de travaux:** pour la construction de cellules commerciales : attribution de 4 lots retenus par la commission bâtiments. Après explications, proposition adoptée à l'unanimité.

■ **Actualisation du plan de financement** de l'opération « construction de cellules commerciales». Après explications sur les coûts prévisionnels et demandes de subventions, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette actualisation.

■ **Demande de participation financière de la Cara** au titre de la défense incendie (Le Four à Chaux): adopté à l'unanimité.

■ **Cara : zonage d'accélération des ENR (énergies renouvelables):**

les communes sont invitées à identifier ces zones pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable (critères bien définis). Quatre zones sont proposées : La Bastille, secteurs 1 et 2 / Chez Parcot-Le Marchay / et Chez Claunet. Adopté moins 2 abstentions

■ **Vente de 2 logements communaux (près des écoles) :**

adopté moins 1 abstention.

■ **Finalisation désaffectation et aliénation du chemin rural n°29 (la Champagne),** après enquête publique : adopté à l'unanimité.

Mise en concurrence **contrat de groupe d'assurances des risques statutaires du personnel** : le conseil décide à l'unanimité de charger le CDG 17 de négocier un contrat de groupe pour janvier 2025.

Renouvellement **convention Agence postale communale (pour 9 ans)** : accepté à l'unanimité -Tarifs **encarts publicitaires bulletin municipal** : sur demande du maire, différents tarifs sont proposés en fonction des formats. Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Redevance d'occupation du domaine public (**RODP**), réseaux Orange : après présentation du tableau récapitulatif envoyé par Orange, adopté à l'unanimité.

Procédure **d'enregistrement ICPE** pour création d'un chenil (la Sangsurie) : avis favorable.

■ **Pas de questions diverses**



14 JUIN 2024

■ **Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Espagnes.**

Après lecture des différents articles s'y référant, et observation des plans de la commune sur écran, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce PLU.

■ **Approbation de la convention « ingénierie d'appui » du programme Villages d'avenir , avec l'ANCT.**

Après explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

■ **Autorisation donnée au maire pour représenter la commune en justice (tribunal administratif) et défendre ses intérêts.**

Accepté à l'unanimité.

■ **Transfert au SDEER de la compétence. «infrastructure de recharge des véhicules électriques ».**

Accepté à l'unanimité.

Nous souhaitons la bienvenue à nos 3 agents municipaux, Laetitia Penaud, Bruno Elias et Vincent Gautier.



REPAS DES AÎNÉS 2024

La municipalité épargnaise a fêté ses aînés le samedi 5 mars 2024. La salle des fêtes était comble cette année encore avec plus d'une centaine de convives. Le repas préparé par le restaurant « *Le Presbytère* » a été unanimement apprécié. Comme le veut la coutume depuis de nombreuses années, ce sont de jeunes épargnais qui ont assuré le service avec sérieux et entrain. Les huit jeunes, quatre filles et quatre garçons, ont parfaitement suivi les consignes des chefs, *Dominique et Yannick*, et ont exercé leur rôle de manière efficace. L'assistance les a d'ailleurs bien récompensés en fin de repas. Avant que les festivités se terminent, la municipalité a honoré ses doyens, *Mme Paulette Richard* et *Mr Michel Seuillet*, par des cadeaux et des félicitations.

Ce moment de retrouvailles pour nos aînés a été propice à une belle convivialité !



ETAT CIVIL 2023

Arrêté au 31 décembre 2023 – Publication du bulletin municipal début 2024 (sur autorisation pour les naissances et mariages)

Pour l'année 2023 sont inscrits dans l'Etat Civil 2023 5 naissances hors commune, 12 mariages et 32 décès

NAISSANCES HORS COMMUNE	
DATE	NOMS Prénoms
20 janvier	FIN Romane
08 mai	PENAUD Constantine
27 juin	GAULTIER Gabriel
25 juillet	RICHARD Lou
16 octobre	PRECART Alma

MARIAGES	
DATE	NOMS Prénoms
25 février	BILLAUD Vincent / ESPINOS Laetitia
08 mars	THUBERT Patrice / PAULO Patricia
08 avril	COLLINOT Killian / TECHER Léa
06 mai	PIVETEAU Emmanuel / GONÇALVÈS DA VALHINA Lucie
18 mai	DESCHAMPS Romain / ARTEAUD Vanessa
03 juin	LEVRAUT Vincent / WEBER Lola
06 juillet	TREBOUS Laurent / MICHET DE VARINE BOHAN Clotilde
15 juillet	SIMON Tony / CECCHINI Léa
19 août	ROY Emmanuel / MENARD Sabrina
26 août	LAHAYE Maxime / GALLAY Elora
09 septembre	COSSEAU Martin / RICHARD Anaïs
04 novembre	BIMWALA Lindsay / MAY Cédric

DECES		
DATE	NOM Prénom	LIEU
02 janvier	BROSSARD Eliane	Hôpital de Royan – 17640 VAUX-SUR-MER
02 janvier	FAURE Gérard	Centre hospitalier – 17100 SAINTES
10 janvier	ROUGEON Veuve BENARD Nicole	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
22 janvier	PIVIN Didier	Rue des Bordes – 33500 LIBOURNE
28 janvier	CALVET veuve FILIPPI Pierrette	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
31 janvier	GUIBERT Odile	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
21 février	LEMAITRE veuve TASSE Huguette	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
17 février	GUILLOT veuve RENEAU Madeleine	Rue de l'Alma – 17100 SAINTES
21 février	ROUSSEAU Romain	Centre hospitalier – 17100 SAINTES
26 février	VIOLLEAUD James	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
02 mars	GLORY Gilles	Hôpital de Royan – 17640 VAUX-SUR-MER
10 avril	ORTOLA Jean-Pierre	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
12 avril	TERRASSIER Jean-Paul	Centre hospitalier – 17100 SAINTES
21 avril	PINEAU veuve HARDY Liliane	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
07 mai	RAMBERT Albert	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
03 juin	GODET Louis	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
22 juillet	LESAGE Roger	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
31 juillet	ISRAËL Jean-Pierre	Centre hospitalier – 17100 SAINTES
21 août	BOUCHER Arlette	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
31 août	BOREL François	Impasse des Maux – 17120 EPARGNES
05 septembre	SOULIGNAC Claude	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
12 septembre	COSSEQ Viviane	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
07 octobre	LAVALLEE veuve ATTARD Danielle	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
10 octobre	DAURAT Christian	La Barderie – 17120 EPARGNES
11 octobre	SANTOS veuve DONDOLINI Lucinda	Hôpital de Royan – 17640 VAUX-SUR-MER
23 Octobre	GIRARDEAU-TERRIER Marie	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
18 novembre	DELAY veuve LEPRÊTRE Pierrette	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
04 décembre	BAILLARGEAU veuve ROBIN Micheline	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
17 décembre	GALAOR Jeanne	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
20 décembre	GENDRONNEAU veuve GAUTHIER Sylvaine	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
21 décembre	GOUSSELAND veuve HILLAIRET Elise	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »
23 décembre	ROCHETEAU Paul	Maison de retraite « Les Jardins d'Epargnes »

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2024

Le temps maussade avait fait une pause bienvenue ce 8 mai 2024, pour laisser la place au soleil et à la douceur printanière. C'est donc sous les meilleurs auspices que la traditionnelle cérémonie s'est déroulée. Dans le défilé débuté à 10H15 sur la place de la mairie, on retrouvait anciens combattants, porte-drapeaux, pompiers, élus, administrés, et de nombreux enfants avec leur bouquet de fleurs. On notait également la présence du lieutenant de vaisseau Emilie Lahaye, aide de camp du ministre des armées. Lecture des discours officiels, dépôt de la gerbe au Monument aux Morts, chants entonnés par la chorale d'Arces : le public épargné a apprécié la solennité de cette commémoration et n'a pas manqué d'en faire part lors du verre de l'amitié qui a suivi dans la salle des fêtes.



LA VOIRIE

La municipalité poursuit ses travaux de voirie de façon constante, c'est un domaine qui ne connaît pas de répit ! Les secteurs impactés sont les suivants :

- Route de Moquesouris / route de chez Carré / route de Plassac / Chez Cour / Chez Moiroux / La Tuilerie / De très nombreux fossés ont été nettoyés et des buses ont été remplacées.
- Aux Gorges, en collaboration avec la commune de Cozes et le département, des travaux ont été nécessaires pour faire face aux inondations.
- Le City Park a été entièrement végétalisé. Des bancs pour pique-niquer ont été installés.
- Un puits, propriété de la commune, (photo) était en fort mauvais état, au lieu-dit, « chez Gourbil ». Les services techniques de la commune ont dû démonter la margelle qui était coupée en deux, puis effectuer une consolidation par un terrassement, poser un socle en béton avant l'installation, sceller la margelle sur ce nouveau socle, et enfin bien sûr, mettre une grille de sécurité.
- Plantations d'arbres près de l'école grâce à la Cara : voir autre article
- **« Quand les petits écoliers deviennent paysagistes ».**
- Les prochains travaux de voirie concerneront les ha-



INFOS PRATIQUES

CALENDRIER DE COLLECTE



Calendrier de collecte 2024

ÉPARGNES

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 lundi	1 jeudi	1 dimanche	1 mardi	1 vendredi	1 dimanche
2 mardi	2 vendredi	2 lundi	2 mercredi	2 samedi	2 lundi
3 mercredi	3 samedi	3 mardi	3 jeudi	3 dimanche	3 mardi
4 jeudi	4 dimanche	4 mercredi	4 vendredi	4 lundi	4 mercredi
5 vendredi	5 lundi	5 jeudi	5 samedi	5 mardi	5 jeudi
6 samedi	6 mardi	6 vendredi	6 dimanche	6 mercredi	6 vendredi
7 dimanche	7 mercredi	7 samedi	7 lundi	7 jeudi	7 samedi
8 lundi	8 jeudi	8 dimanche	8 mardi	8 vendredi	8 dimanche
9 mardi	9 vendredi	9 lundi	9 mercredi	9 samedi	9 lundi
10 mercredi	10 samedi	10 mardi	10 jeudi	10 dimanche	10 mardi
11 jeudi	11 dimanche	11 mercredi	11 vendredi	11 lundi	11 mercredi
12 vendredi	12 lundi	12 jeudi	12 samedi	12 mardi	12 jeudi
13 samedi	13 mardi	13 vendredi	13 dimanche	13 mercredi	13 vendredi
14 dimanche	14 samedi	14 samedi	14 lundi	14 jeudi	14 samedi
15 lundi	15 jeudi	15 dimanche	15 mardi	15 vendredi	15 dimanche
16 mardi	16 vendredi	16 lundi	16 mercredi	16 samedi	16 lundi
17 mercredi	17 samedi	17 mardi	17 jeudi	17 dimanche	17 mardi
18 jeudi	18 dimanche	18 mercredi	18 vendredi	18 lundi	18 mercredi
19 vendredi	19 lundi	19 jeudi	19 samedi	19 mardi	19 jeudi
20 samedi	20 mardi	20 vendredi	20 dimanche	20 mercredi	20 vendredi
21 dimanche	21 mercredi	21 samedi	21 lundi	21 jeudi	21 samedi
22 lundi	22 jeudi	22 dimanche	22 mardi	22 vendredi	22 dimanche
23 mardi	23 vendredi	23 lundi	23 mercredi	23 samedi	23 lundi
24 mercredi	24 samedi	24 mardi	24 jeudi	24 dimanche	24 mardi
25 jeudi	25 dimanche	25 mercredi	25 vendredi	25 lundi	25 mercredi
26 vendredi	26 lundi	26 jeudi	26 samedi	26 mardi	26 jeudi
27 samedi	27 mardi	27 vendredi	27 dimanche	27 mercredi	27 vendredi
28 dimanche	28 mercredi	28 samedi	28 lundi	28 jeudi	28 samedi
29 lundi	29 jeudi	29 dimanche	29 mardi	29 vendredi	29 dimanche
30 mardi	30 vendredi	30 lundi	30 mercredi	30 samedi	30 lundi
31 mercredi	31 samedi		31 jeudi		31 mardi

INFOS PRATIQUES
NÔTRE VERTIC-BAC

▲ A partir de 6h00 ▲ Jusqu'à 18h00

Un petit geste pour vous, un grand pas pour notre quartier.
RENTREZ VOS BACS

INFOS PRATIQUES
NÔTRE VERTIC-BAC

▲ A partir de 6h00 ▲ Jusqu'à 18h00

Le volume de votre bac a-t-il bien augmenté ?

LES BIODÉCHETS
DANS LE COMPOSTEUR

➔ Réduisez vos déchets en les transformant en compost.

➔ Réduisez vos déchets en les transformant en compost.

➔ Réduisez vos déchets en les transformant en compost.

➔ Réduisez vos déchets en les transformant en compost.

TRIER C'EST BIEN, RÉDUIRE C'EST MEILLEUR.

Réduisez toutes les informations sur le gestion de vos déchets en un seul clic!

➔ Réduisez vos déchets en les transformant en compost.

L'APPORT VOLONTAIRE EN DÉCHÈTÈRE

➔ Réduisez vos déchets en les transformant en compost.

LE VERRE
DANS LES ÉPARGNES À VOTRE

➔ Réduisez vos déchets en les transformant en compost.

DANS LE BAC JAUNE
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

➔ Réduisez vos déchets en les transformant en compost.

LES TEXTILES
LAVÉS ET SÈCHÉS

➔ Réduisez vos déchets en les transformant en compost.

QUELLES PRÉCAUTIONS ?

Avant de brûler des déchets verts en extérieur, le responsable du feu autorisé doit :

Disposer de l'autorisation écrite délivrée par le maire.
Formulaire téléchargeable sur le site :
www.charente-maritime.gouv.fr

S'assurer que la journée n'est pas classée en risque incendie de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel.

www.gesplanet.com/175/geoads17/

- Vérifier que le département n'est pas en épisode de pollution de l'air.

www.ama-nouveleauquatre.org/index.php

- S'assurer que les conditions météorologiques sont compatibles avec l'incinération (vent).

Le foyer doit être :

- Situé à plus de 50m des habitations des tiers et des voies publiques, éloigné des lignes électriques et téléphoniques, et hors de tout couvert d'arbre.

Son pourtour doit être nettoyé sur 5 mètres :

- D'un volume maximum d'entassement de 3m de diamètre et 2m de hauteur.
- Entouré à l'aide d'un dispositif approprié (si possible, huile de vidange, essence, etc.)

Le feu doit être :

- Surveillé par une équipe et des moyens d'extinction appropriés. Ce dispositif doit être en place avant la mise à feu, durant toute l'opération et jusqu'à l'extinction complète du foyer.

Face aux risques d'incendie et de pollution atmosphérique, l'emploi du feu extérieur est strictement réglementé en Charente-Maritime.

Il est notamment INTERDIT de :

- Faire du feu en extérieur (dérégations spécifiques pour les propriétaires et ayants droit)
- Brûler ses déchets (dérégations spécifiques pour certains déchets verts agricoles et forestiers)
- Faire usage du feu quand le risque incendie est de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel
- Verser ou jeter un incinérateur de jardin
- Fumer dans les massifs boisés

OÙ SE RENSEIGNER ?

- auprès de votre Mairie
- À la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 17) au 05.16.49.61.00
ddtm@charente-maritime.gouv.fr
www.charente-maritime.gouv.fr
- auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS17) au 05.46.00.59.09
www.sdis17.fr



Arrêtez de vous enflammer, d'autres solutions existent !

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS en Charente-Maritime

Décembre 2020

QU'EST-IL INTERDIT DE FAIRE BRÛLER ?

Pour lutter contre la pollution de l'air et limiter le risque d'incendie, le brûlage de déchets à l'air libre ou en incinérateur individuel est interdit toute l'année sur l'ensemble du département. Cette interdiction s'applique à tous les déchets des particuliers, des professionnels et des collectivités locales.

L'interdiction de brûlage s'applique à tous les déchets verts :

- Déchets verts ménagers ou assimilés : résidus de toits, de toiles ou d'élagage, feuilles, aiguilles, épiphyllaires, etc.
- Déchets verts agricoles : résidus de culture et végétaux issus de travaux agricoles d'entretien

(résidants d'élagage, de taille de haies et de vignes, etc.)

- Les déchets verts forestiers : résidants de taille, d'élagage, de coupe d'arbres et d'opérations de débroussaillage effectués dans le cadre de l'exploitation forestière ou de la prévention des incendies.

Les déchets verts doivent être valorisés : compostés, utilisés en paillage ou déposés en déchetterie

Dérégations : certains déchets verts peuvent exceptionnellement faire l'objet de dérogations à l'interdiction de brûlage des déchets. L'arrêté préfectoral n°20EB767 du 02 décembre 2020 précise le cadre de ces dérogations et les conditions de leur exercice.

QUI PEUT BRÛLER DES DÉCHETS VERTS ?

Les dérogations sont autorisées uniquement pour :

- Les propriétaires de terrains ou leurs ayants droit
- Les exploitants agricoles
- Les exploitants forestiers

Si vous n'êtes dans aucune de ces situations, vous ne pouvez en aucun cas brûler vos déchets verts

La demande de dérogation se fait par écrit auprès de la mairie au moins 5 jours ouvrés avant la date envisagée.

... LESQUELS ?

Seuls peuvent faire l'objet d'une dérogation :

- Les déchets des travaux forestiers et des obligations légales de débroussaillage exécutés dans des parcelles inaccessibles aux engins de transport et de broyages.
- Les végétaux issus de travaux agricoles d'entretien exécutés hors des massifs forestiers.
- Les bois et végétaux contaminés.

En période de gel, les feux ou brûlons de protection des vignes et vergers ne sont pas soumis à ces limitations au-delà des 300 mètres des massifs boisés.

QUELLES SANCTIONS ?

Le feu est placé sous la responsabilité du propriétaire du terrain ou de ses ayants droit.

En cas de non-respect de la réglementation

- Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4^e classe.
- S'ils provoquent un incendie, ils s'exposent à des peines d'amende et d'emprisonnement prévues par le Code forestier et le Code Pénal.



... ET QUAND ?

Tout foyer de plein air doit être allumé après 9 heures et éteint avant 16 heures.

Les dérogations accordées sont suspendues :

- Lorsque le risque incendie du département franchit le seuil de niveau sévère.
 - Lors des épisodes de pollution de l'air.
- www.gesplanet.com/175/geoads17/
www.ama-nouveleauquatre.org/index.php

Avant d'allumer un feu, il convient également de vérifier les conditions météorologiques.



02.

KORIAN Les Jardins d'Épargnes.

Une maison de retraite médicalisée conviviale et confortable. Elle propose des courts et longs séjours et dispose d'une unité dédiée aux troubles du comportement. Les plus de l'établissement :

- Un agréable jardin
- Un hébergement possible pour les couples en chambre double
- Un salon de coiffure à disposition des coiffeuses et une esthéticienne une fois par mois-Un mini-bus adapté à disposition permettant des sorties régulières (course en magasin, marché, promenade...)
- Un partenariat avec l'école maternelle et les associations de la commune-Une grande diversité d'activités de loisirs et d'animations-La présence d'un psychologue et d'un médecin coordonnateur-Une cuisine traditionnelle sur place. Nos équipes sont engagées au quotidien auprès des résidents dans une prise en charge bienveillante et de qualité

La commune d'Épargnes poursuit la **construction** de l'ensemble **commercial** face à l'école. Le bâtiment, désormais hors d'eau, hors d'air sera **finalisé** d'ici la **fin** du **premier trimestre 2025**. Ce projet comprendra trois lots, dont un déjà réservé par **Coop Atlantique** pour une boutique de proximité, et un autre en cours de réservation. Ce **nouvel espace** offrira **des services essentiels** tout en **renforçant la convivialité** et le dynamisme du village. Une belle avancée pour le **bien-être** des **habitants** et le **développement** d'Épargnes !

EVOLUTION DES NOUVEAUX COMMERCES



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

ASSOCIATION « COMITÉ DE LA FÊTE DU PINEAU »

Le samedi 13 avril 2024, le comité organisateur de la « **Fête du Pineau et des Terroirs** » tenait son assemblée générale annuelle à la salle des fêtes d'Epargnes. Lors du rapport moral concernant la 44^{ème} édition, le président a souligné l'excellent cru 2023, avec des animations très appréciées

du public (brocante, randonnée pédestre, course de tracteurs-tondeuses etc...), et des spécialités culinaires qui rencontrent toujours un grand succès, notamment auprès des touristes!

Il faut dire que le comité ne ménage pas sa peine pour la réussite de cette manifestation: de très nombreuses réunions préparatoires, 70 bénévoles toujours assidus, des améliorations dans le matériel et l'organisation ...

Ainsi, en mai, un groupe de volontaires a fabriqué de nouvelles tables afin de répondre à un besoin de places évident !!! Les bénévoles vont se retrouver le 23 juin pour une sortie détente bien méritée en Dordogne. L'édition 2024 de la fête aura lieu les 9, 10 et 11 août !

03.

ASSOCIATION « LES COQUELICOTS ».



L'association « les Coquelicots », créée le 17 septembre 2014, par Brigitte Touzeau-Boutin, adjointe, sous la mandature d'Elisabeth Martin, poursuit son chemin, 2 jeudis après-midis par mois, sous la présidence de Josette Nougé. Les marcheurs, les joueurs de cartes et de jeux de société, et depuis peu les amateurs de travaux manuels, sont ravis de se retrouver à la salle des associations, pour partager de bons moments.

Ils ont eu malheureusement la tristesse de perdre deux des leurs, Guitou Mercier et Michel Talbot, auxquels ils ont bien sûr rendu hommage.

Malgré tout la vie continue, et tous ont profité d'une journée de détente le jeudi 23.05.2024 à Meschers, par le biais d'un repas au restaurant et d'une croisière en bateau.

Comme chaque année, les rencontres s'arrêteront en juillet et août, pour repartir de plus belle en septembre, d'autant plus qu'à ce moment-là, les Coquelicots fêteront leurs dix ans d'existence, et que les membres comptent bien « *marquer le coup* » !!!

Rendez-vous donc le 19 septembre pour une journée « Portes ouvertes », à partir de 14 H, salle des associations



ANIMATIONS DU COMITÉ DES FÊTES :

LA SOIRÉE CHOUCRROUTE.

Le samedi 10 février 2024, la nouvelle équipe du comité des fêtes organisait une « soirée choucroute » dans la grande salle municipale. Cette soirée fut un succès, à tel point que le comité s'est résigné à refuser des participants, faute de place !!! Le repas était excellent et l'ambiance joyeuse ! Les convives, parmi lesquels le maire, les trois adjoints et quelques conseillers ont apprécié cette soirée très conviviale qui traduisait bien le dynamisme de la nouvelle équipe (Philippe, Catherine, Danielle, Odile et Patrick entre autres...).

Ne manquez pas leur prochaine manifestation, l'éclade de moules, le samedi 20 juillet 2024.

ASSOCIATION « EPART'GNES ».

Marché de Pâques.

Le 24 mars 2024, l'association Epart'gnes organisait, dans la salle des fêtes, son premier « marché de Pâques », manifestation pour les jeunes enfants, mais pas seulement. De très nombreux stands étaient effectivement destinés à nos « chères têtes blondes » : maquillage, peinture, dessins, jeux d'adresse, confections de décorations végétales etc... Un coin goûter était aménagé (pour petits et grands !) avec quelques gourmandises confectionnées par les membres de l'association, et Pâques oblige, des corbeilles remplies de chocolats de ci de là !!! D'autres stands attendaient les visiteurs : peintures, travaux manuels toutes catégories, et le public fut nombreux à apprécier la visite, en particulier les parents puisque l'association APE (parents d'élèves) participait activement à cette manifestation. Rencontres artistiques.

Le 5 mai 2024, l'association Epart'gnes avait réuni, malgré une météo défavorable, diverses activités artistiques dans la salle des associations : peinture, photo et artisanat. La brocante de l'APE prévue conjointement, ayant été annulée à cause des intempéries annoncées, les visiteurs furent sans doute moins nombreux qu'il était prévu à venir admirer cette exposition. Néanmoins, ceux qui se déplacèrent ont apprécié le travail de ces artistes amateurs



Dans notre précédent bulletin , en page 13 , vous avez pu retrouver la liste des associations de notre commune.

Deux modifications sont à noter :

l'association « *Eco projet mandala* » n'est plus une association épargnaise.

-une nouvelle association a vu le jour : « *Le Comité des Voisins* » :

Président : Mr Desoudin Michaël , tel 07.84.60.56.51

Trésorière : Mme Paronneau Marion, tel 07.78.02.01.59

Secrétaire : Mme Paronneau Sylvie , tel 06.58.47.14.67

L'objectif de cette association est d'organiser des loisirs et des animations dans notre commune.

En pièce jointe le flyer concernant un « *dîner dansant années 80* » , le 15 juin 2024

QUAND LES PETITS ÉCOLIERS DEVIENNENT PAYSAGISTES

Ce vendredi après-midi de mars , les très jeunes écoliers du RPI d'Epargnes avaient chaussé leurs plus belles bottes (toutes couleurs, tous motifs ..., ils étaient trop mignons !!!) pour participer activement à la plantation de dix arbres sur le terrain derrière l'école et le City Park . Encadrés par leurs maîtresses, des mamans bénévoles, le personnel technique de la mairie , et des techniciens de la Cara, ils ont appliqué méticuleusement les consignes données , et aidé autant que faire se peut l'équipe professionnelle présente.C'est ainsi que des charmes, des chênes verts, des chênes pédonculés, des ormes et des érables orneront bientôt de leur élégante silhouette les lieux, apportant leur ombre et une note bucolique bienvenue. Les élus présents, Frédéric Duret, maire, Brigitte Touzeau-Boutin, adjointe, et Gérard Roussel conseiller municipal, responsable voirie, ont pu constater le sérieux avec lequel les enfants effectuaient leur tâche ! C'est ainsi que l'embellissement de la commune et la sensibilisation des enfants à la végétalisation ont pu faire bon ménage !!!

Cela valait bien un généreux goûter, offert par la mairie, partagé par petits et grands, à l'issue de ces travaux pratiques fort instructifs





GRUPE SCOLAIRE D'EPARGNES

Ce jeudi 6 juin 2024, les plus petits de l'école d'Epargnes avaient rendez-vous avec Les écuries GP de notre commune, pour « *une découverte du vivant, découverte du poney* » sur le terrain derrière la mairie. Sous les casques réglementaires, les regards étaient tantôt émerveillés, tantôt interrogateurs ou parfois un peu apeurés. Gaël et Evelyne, les directeurs des écuries GP, accompagnaient les « *cavaliers en herbe* » pour une courte promenade et se faisaient pédagogues pour expliquer les soins à donner à son poney. Cette expérience laissera certainement un très joli souvenir à ces jeunes élèves ...

ANIMATIONS BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale propose régulièrement des animations pour petits et grands !

Printemps des poètes

Le samedi 16 mars 2024, avait lieu l'animation nationale dénommée « Printemps des poètes » de cette 25^{ème} année était « La grâce » dont le thème !... La grâce dans tous ses états, dans l'amitié, l'amour, la lecture, la musique, la beauté etc... Voici ce qu'en disait l'écrivain-voyageur-poète, Sylvain Tesson, désigné parrain de la manifestation 2024 : « Le merveilleux émane des choses.

La grâce les surplombe. Le merveilleux est conte nu dans le monde car il en est l'essence. La grâce s'en distingue car elle en est la source. Le merveilleux rayonne. La grâce ruisselle... Le merveilleux irradie du réel et se diffuse au ciel. La grâce descend des nuées et inonde la terre ...Le merveilleux révèle par le regard une force contenue. La grâce convoque dans le cœur une présence extérieure ... (Sylvain Tesson « Avec les fées »). Les bénévoles ont donc proposé une lecture poétique et musicale autour de ce thème imposé. Tour à tour, les textes de Sully Prudhomme, de Brassens, de Victor Hugo, de Baudelaire, etc.. ont enchanté le public présent dans la bibliothèque. Un apéritif convivial a clôturé cette agréable soirée.



Spectacle de contes à l'école

Avec les crédits communaux alloués à la bibliothèque, les bénévoles ont aussi proposé un spectacle de contes à nos petits écoliers. Le jeudi 16 mai 2024, Véronique Botton, conteuse est venue interpréter son spectacle « J'ai un secret à vous dire ». Petits et grands ont été transportés dans la magie du conte avec Véronique et ses marionnettes, Petit Tom, et Gertrude l'autruche ... Un moment de bonheur !



Partir en Livre

Les dix ans de cette manifestation annuelle auront pour thème « **Sports et jeux** ». Du 19 juin au 21 juillet 2024, « **Lisez, Bougez** » seront les mots d'ordre de cette dixième édition de « **Partir en Livre** ».

Cette année, les bénévoles vous proposent deux après-midis récréatifs :

- le mercredi 19 juin , de 15 H à 18 H : chasse aux livres , coloriages et lectures.
- le mercredi 17 juillet, de 15 H à 18 H : jeux de société, jeux géants en extérieur, coloriages et découpages, lectures à haute voix

Entrée libre. Ouvert à tous. Un goûter clôturera les deux après-midis

Fête du Patrimoine , le samedi 28 septembre 2024

A l'occasion de la journée du Patrimoine 2024 , les bénévoles de la bibliothèque , ont préparé une animation originale , de 10 H à 18 H

- Démonstration de filage de laine à l'ancienne
- Rassemblement de voitures anciennes
- Exposition de peintures sur les monuments et les paysages d'Epargnes
- Présentation des dix « Grands Livres » d'Epargnes
- Exposition d'objets anciens insolites

A midi , pique-nique tiré du panier , sur l'esplanade de la bibliothèque

Déambulation autour des « anciens commerces » d'Epargnes (« quand les commerces avaient une âme »), qui débutera à 15 H de la bibliothèque... Victor , le facteur, vous invitera à découvrir la vie d'une autre époque, au cœur de notre village (fin de la déambulation autour d'un apéritif et de chansons ...).



ASSOCIATION DES CHASSEURS : ACCA

L'ACCA d'Epargnes poursuit ses améliorations de visibilité : l'association organise désormais 4 manifestations par an (brocante, soirée entrecôte, etc) ...dans le but de renflouer sa trésorerie. En effet, l'Etat impose de nouvelles charges aux associations de chasse et il faut bien y faire face. De plus , l'ACCA participe au financement des travaux du nouveau local associatif d'Epargnes (situé aux Péliçons), local qui sera majoritairement utilisé par les chasseurs.

Ainsi , par ces différentes actions, l'association entend démontrer son souci de convivialité. Avis aux futurs nouveaux chasseurs !

Assemblée générale de l'ACCA le vendredi 28 juin 2024

LA JOURNÉE DU PATRIMOINE

Merci à tous les participants, bénévoles et visiteurs qui ont contribué au succès de la Journée du Patrimoine à Épargnes. Votre engagement a fait de cet événement une réussite chaleureuse !

À très vite



EPARGNES, LABELLISÉ VILLAGE D'AVENIR

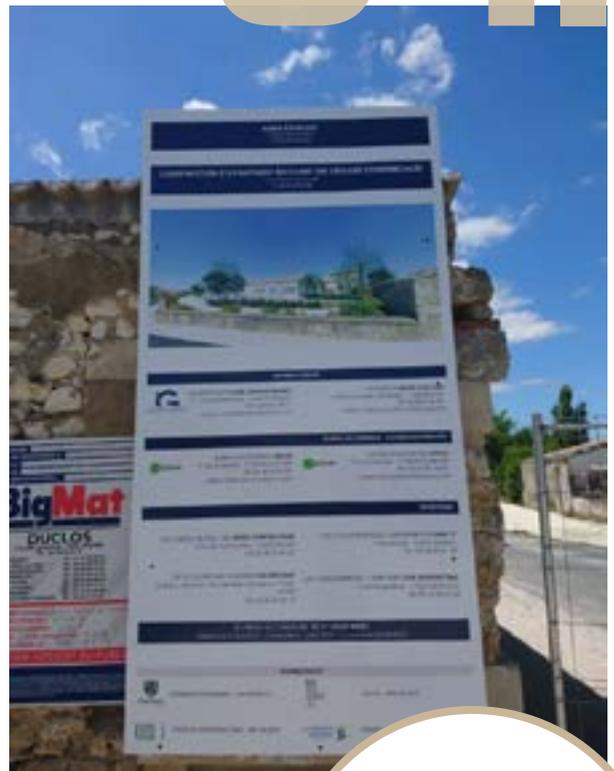
04.

« Villages d'avenir » est le dernier-né des programmes de revitalisation du pays . Pour le gouvernement, il s'agit de montrer les efforts consentis envers les territoires ruraux, longtemps les oubliés d'un état qui ne jurait que par la métropolisation. Ce programme s'adresse aux communes rurales de moins de 3500 habitants , à raison d'une vingtaine par département (18 en Charente-Maritime).

Pour la fin d'année 2023 , c'est ainsi que 2458 communes françaises ont été labellisées « Villages d'avenir ». Le label « Villages d'avenir » vise à accompagner tout type de projet structurant, répondant aux besoins quotidiens des habitants , ou à amener une dynamique nouvelle dans la commune : habitat, mobilités, services au public, transition énergétique, gestion de l'eau, attractivité économique, patrimoine, loisirs, etc...

Ce programme d'ingénierie , piloté par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires), vise à proposer un accompagnement technique aux villages qui portent un projet de revitalisation.

Pour ce faire , l'Etat a recruté des chefs de projet (1 à 2 par département) qui vont être les interlocuteurs chargés d'aider les communes à monter les projets. Ces chefs de projet dépendent des préfetures.



Rôle des chefs de projet :

lancement d'un diagnostic

mobilisation de l'ingénierie nécessaire à la définition des projets

préparation et rédaction des cahiers des charges et passation des travaux

identification et recherche des moyens de financements

vigilance vis-à-vis de la conformité du projet

suivi de la réalisation des projets dans la phase des travaux, etc...



Cet accompagnement durera de 12 à 24 mois selon les besoins Pour la Charente-Maritime , le chef de projet choisi par la préfecture est Mr Laurent Salmon , qui aura donc en charge les 18 communes labellisées .

La commune d'Epargnes a donc été labellisée « Village d'avenir » fin 2023 . Le chef de projet cité ci-dessus, Monsieur Salmon, aura pour mission d'accompagner notre commune dans ses futurs projets, à savoir :

Installation des commerces

Aménagement du nouveau quartier en face de l'église

Etude de faisabilité dans le dossier de Soulignac (équipements sportifs)

Rénovation des équipements pour la restauration (cantine scolaire)

Etude concernant le tracé et la réalisation d'une voie douce entre les deux communes de Cozes et Epargnes (pédestre et équestre)

Aide à la recherche de financements dans ces différents dossiers

**La municipalité espère beaucoup de cette coordination pour l'essor de notre village .
Réunion publique prévue fin juin 2024.**

05.



LA RECETTE

la recette du célèbre vin chaud
(Par Sonia Kordjani)

Infos pratiques

Nombre de personnes: 6
Temps de préparation: 10 minutes
Temps de repos/attente: 5 minutes
Degré de difficulté: Très facile
Coût: Bon marché

Les ingrédients de la recette

1 l de vin rouge
1 orange bio
1 citron bio
100 g de sucre en poudre
1 bâton de cannelle
1 étoile de badiane
2 clous de girofle
1 pincée de noix de muscade râpée

La préparation de la recette

Lavez et séchez les fruits. Taillez-les en rondelles ou en quartiers.
Mettez-les dans une casserole. Ajoutez le vin, le sucre et les épices.
Portez à frémissements puis sortez du feu, couvrez et laissez infuser 5 minutes.
Servez chaud.

HISTOIRE ET ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE :

Beaucoup d'expressions imagées et insolites que nous utilisons, par habitude, ont des origines extraordinaires, parfois populaires, parfois religieuses, ou encore mythologiques ... En voici quelques autres ...

« Etre dans les bras de Morphée » (dormir profondément)

Dans la mythologie grecque, Morphée est le dieu des songes. Il est l'enfant de la Nuit et d'Hypnos, le dieu du sommeil. Morphée endort les mortels en les effleurant d'une feuille de pavot, (morphine), les plongeant ainsi dans un sommeil propice aux rêves. L'enlacement des corps pour le sommeil est depuis longtemps une image classique dans notre littérature.

«Un travail de Titan » (un travail colossal, gigantesque)

Selon la mythologie grecque, les Titans, au nombre de douze, sont des divinités qui ont précédé les fameux dieux de l'Olympe, six filles et six garçons, tous des géants, enfants de Gaïa, la Terre, et d'Ouranos, le Ciel. Les Titans, pour atteindre le Ciel où Zeus (un dieu de l'Olympe) était réfugié, entassèrent l'une sur l'autre les trois montagnes les plus hautes de Grèce (l'Olympe, l'Ossa, et le Pélion). L'ampleur de leur tâche fut colossale (on dit aussi « titanesque » !).

«Avoir des yeux de lynx» (avoir une excellente vue, y voir clair dans les comportements)L'histoire rela création de cette expression... monte à l'Antiquité grecque, où, dans la mythologie, l'argonaute Lyncée (Lunkeos en grec) qui accompagna Jason à la conquête de la Toison d'Or,

avait des yeux lui permettant de voir à travers les nuages, jusqu'au fond de la mer, ou même à travers les rochers. Ce serait donc la confusion entre le nom du compagnon de Jason et celui du félin qui aurait provoqué

« On lui donnerait le Bon Dieu sans confession » (il a un visage innocent, une apparence d'honnêteté) Dans la religion catholique, il est dit que pour effacer ses péchés, il faut aller les avouer dans le confessionnal, puis de réciter trois Ave et deux Pater !!!!... L'expression citée s'applique à une personne dont il se dégage une innocence, une honnêteté telle, qu'on ne peut imaginer qu'elle ait pu commettre la moindre faute. Elle n'a donc rien à avouer et n'a pas besoin de passer par le confessionnal !

« Pleurer comme une Madeleine » (pleurer abondamment) La Madeleine qui nous intéresse ici est une femme ! Dans la Bible, Marie-Madeleine, une ancienne pecheresse, envahie par le remords, a tellement pleuré devant le Christ en lui confessant ses péchés, qu'elle a pu lui laver les pieds de ses pleurs, avant de les sécher avec ses cheveux !!! D'ailleurs, elle s'est ensuite convertie !!! La première apparition de cette locution semble être chez Balzac, au XIX è siècle.

INFOS PRATIQUES ET UTILES

1/ LES DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

Les agents des Délégations territoriales mettent en œuvre les politiques sociales du Département au plus près des Charentais-maritimes. Ces politiques couvrent tous les âges de la vie et toutes les situations de vulnérabilité (enfants, parents, familles, personnes en situation de handicap, personnes âgées). Les équipes médico-sociales des Délégations territoriales écoutent, conseillent Principaux services et guident les usagers.

le SDAS , service départemental d'action sociale (accès au droit, enfance, logement, vulnérabilité...) 17200 – Royan -05.46.06.48.48-

le PMI , service de protection maternelle et infantile (de la grossesse jusqu'aux 6 ans de l'enfant)

l'ASE , service d'aide sociale à l'enfance (accompagnement éducatif) le service autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap) Pour la zone Royan-Atlantique, s'adresser à : délégation territoriale de Royan, 55 boulevard Franck Lamy

3/ PLAN SANTÉ

Le département de *Charente-Maritime* a déployé un « plan santé » d'une ampleur inédite , afin de renforcer l'attractivité médicale de son territoire, et garantir l'équité territoriale en matière d'offre de soins.

Pour atteindre cet objectif , le Conseil Départemental a mobilisé différents leviers actions de communication auprès des internes, des médecins et des collectivités aides à la formation

aides à la création de logements pour les internes ou les remplaçants bourse d'études aide à l'investissement des maisons de santé aide au rachat de cabinets médicaux aide à la formation d'infirmiers en pratique avancée etc...

06.

LES SERVICES DU DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME



2/ HORIZON « VACANCES JEUNESSE »

Grâce au dispositif du « Bon Vacances », ce sont chaque année près de 1000 jeunes qui peuvent bénéficier d'une aide adaptée aux familles , pour accéder à près de 100 séjours ludiques et captivants (mer, montagne, campagne, ville, France, étranger...)

Conditions :

les enfants doivent résider en Charente-Maritime , et être âgés entre

6 et 16 ans --

étude du quotient familial montant attribué selon un barème

Le montant du Bon Vacances attribué par le Département est versé directement aux organisateurs du séjour

Où s'adresser :

« charente-maritime.fr » , en bas de la page du site, rubrique « nos autres

sites », vos services en ligne, catalogue de services ou au :

05.17.83.42.55



LES NOUVELLES BREVES

APPEL À BÉNÉVOLES

Au RPI d'Epargnes, le personnel et les parents ont constaté que les enfants de la cantine étaient plus calmes et profitaient mieux du moment du repas, lorsqu'un adulte le partageait avec eux ! Aidez-nous à poursuivre cette expérience éducative en venant, de temps en temps, déguster un (bon) repas de midi les jours de semaine.

Pour plus de précisions, appeler le Sivos (05.46.94.40.52) le lundi après-midi, le mardi, ou le vendredi matin. Merci à l'avance de votre aide !



NOUVEAU

La section « Sports et loisirs » de la Cara a implanté une « station de gonflage et réparation de vélos » sur le trottoir en face de l'église.

Un service supplémentaire pour tous les « amoureux de la petite reine » !!!

CINEMA

Animation « cinéma en plein air », le 4 août à Epargnes (esplanade de la mairie)

Thème : la vigne Organisé par l'association « Jean-Luc Blanchet »

RAPPEL

Le Conseil Départemental met toujours au service des habitants, un conseiller numérique pour des aides informatiques diverses et gratuites : prise en main de l'ordinateur, navigation sur internet, création et gestion d'une boîte mail, installation d'applications sur smartphones, démarches en ligne au quotidien, etc...

La conseillère numérique pour la commune d'Epargnes se déplace les vendredis des semaines paires, de 9H15 à 12H15, uniquement sur rendez-vous (06.74.08.20.70).



Villages d'avenir





L'ENVIE D'ÉPARGNES

Monsieur le Maire et son Conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux, qui se tiendra le vendredi 10 janvier 2025 à 19h, à la salle des fêtes.



ÉPARGNES

**HORAIRES
D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

LUNDI 14H00 - 17H00

MARDI 14H00 - 18H00

JEUDI ET VENDREDI 9H00 - 13H00